

Sommaire



- Alpages
- Conseil Municipal des Jeunes
- Conseils Municipaux
- Etat Civil et Urbanisme
- Finances
- Eau
- Covoiturage
- Equipement
- Chemin de Jean Collet
- PLU
- Concordia



- Bibliothèque
- D'hier à aujourd'hui : Jean Dolomieu
- Relais d'infos
- Animations
- Associations



Nous avons attendu l'automne avant de revenir vers vous avec le journal municipal. Depuis le printemps, les dossiers et les affaires sont allés bon train et la saison estivale a été riche en animations. Avec le lancement du PLU, le diagnostic du réseau d'eau, le plateau sportif, les alpages et son chemin d'accès, le Conseil Municipal des Jeunes, la réunion publique de Juin, le bal de l'été et la maison du Grand Joly, nous avons mené quantité d'actions, de réflexions et de dialogues et nous sommes heureux de partager cet engagement avec vous tous les jours et dans ce nouveau numéro.

Et dès les premiers flocons de neige, vous aurez même l'occasion de voir circuler un nouveau type de chasse-neige.

D'ici la prochaine réunion publique, nous vous souhaitons à toutes et à tous un très bel automne.

*Monsieur le Maire, Alain Rimet
et toute l'équipe municipale*



La saison d'alpage

L'écho du Jarlon

Si la météo a été plus clémente que l'an passé, la saison a été assombrie avec la perte de 6 bêtes fin juillet dans la partie basse du Jas du Boeuf. Pour des raisons inconnues, elles se sont précipitées en dehors de la zone de pâturage dans un endroit rocheux et scabreux. Une s'est blessée plus haut et a finalement pu être sauvée par hélicoptage. De mémoire d'alpagiste, il n'y a pas de souvenir d'un tel événement. La perte est grande.

A propos du dossier en cours concernant le sentier d'accès à l'alpage : c'est un projet ancien. Il s'agit d'une demande d'élargissement du chemin existant à environ 1m40 de large, sur lequel pourrait rouler un quad, permettant l'accès motorisé au troupeau pour faciliter le transport du matériel nécessaire à la saison d'estive. Cet aménagement permettrait de limiter ainsi le temps d'accès à l'alpage. Rappelons qu'il n'y a pas de berger sur place et que ce sont les éleveurs qui montent après le travail veiller aux bêtes, réparer, installer, soigner...

Il s'avère que cet alpage est sur une zone privilégiée pour le Tétrás Lyre et qu'une attention particulière s'impose. Cet oiseau a une haute valeur patrimoniale dans notre région. Il est un bon témoin de la qualité de l'espace montagnard qu'il occupe, et c'est donc très bon signe pour notre commune. Nous avons à son égard un devoir de protection. Les éleveurs également puisqu'ils ont signé cette année une mesure agro-environnementale qui organise la rotation des bêtes en fonction des zones de tétras à protéger. Aussi à la demande des chasseurs, ils ont « réouvert » une zone sous le chalet en faveur du développement de l'habitat du tétras.

L'activité d'alpage est nécessaire, tant pour les éleveurs qui équilibrent ainsi leur exploitation, que pour notre commune, car elle contribue à l'entretien de cet espace supra-forestier. La déprise pastorale ne serait-elle pas, à terme, plus nuisible à la préservation de l'habitat du tétras que l'aménagement réfléchi d'un chemin ? C'est pourquoi nous ne pouvons être totalement indifférents à la demande d'amélioration des conditions de travail des éleveurs. Il faut savoir qu'il y a une petite di-

zaine d'années, peu d'agriculteurs voulaient y mettre des bêtes, l'alpage étant qualifié de « trop petit », et « trop contraignant ». L'équilibre est précaire et pérenniser cette activité d'alpage pour le plaisir de tous est important.

Afin de comprendre les besoins, les enjeux, les réticences, nous avons rencontré successivement ou ensemble : Patrick Sibut (président de la Fédération de chasse de l'Isère), Jean Fontanel pour l'ACCA de Ste Agnès, Estelle Lauer (spécialiste Tétrás pour le programme Agri-faune), Christophe Moulin (Fédération des alpages de l'Isère), Jean Raffin (président de l'alpage du Jarlon), la Ligue de Protection des Oiseaux, Christophe Chauvin pour Grésivaudan Nord Environnement (GRENE). Nous n'avons pas ménagé notre temps dans ce dossier. Les enjeux sont importants. Et contrairement à ce qui a pu être dit et écrit, et dénoncé abusivement, aucune décision n'a encore été prise par notre Conseil Municipal concernant la réalisation de ce projet.

L'idée d'embaucher une personne sur la saison a été évoquée, c'est une alternative intéressante. Mais à la charge de qui financièrement ? Et cela demanderait des investissements pour la mise aux normes du chalet pour le loger. D'autre part ce petit alpage qui ne compte que 30 à 35 bêtes ne nécessite qu'une surveillance ou un travail d'une ou deux heures par jour. Sauf à avoir d'autres projets sur cette zone (accueil en nuitées au refuge, développement touristique lié au *sentier des bergers en Belledonne*), l'embauche d'une personne reste non viable. Et souhaite-on un développement touristique de cet espace ?



Notre réflexion actuelle nous amène à envisager un compromis : prolonger l'accès élargi jusqu'à Loche supérieur, juste au-dessus de l'abreuvoir, en haut du champ qui part de la Tona. Et on s'arrêterait là. Pas d'accès au chalet, au dôme, pas de travaux en zone tétras. Les éleveurs y gagnent en temps de marche pour accéder au troupeau. Et on ne défigure pas le site, on ne donne pas accès à la montagne aux « autres motorisés », on limite les nuisances sonores pour les tétras. Les travaux seraient gérés par la Fédération des alpages qui en assure la gestion technique et environnementale. Le coût est estimé à environ 9000€, subventionnés à 60% ou plus. Mais rien n'est encore décidé.

Dans de nombreuses communes, un compromis est trouvé pour les aménagements de chemins et la préservation des sites. Le programme « Agri-faune » nous en donne des exemples à proximité.



Conseil Municipal des Jeunes CMJ

Le samedi 6 juin 2015 ont eu lieu les élections du Conseil Municipal des Jeunes de Sainte Agnès.

A l'issue de cette matinée de vote, 9 jeunes âgés de 12 à 17 ans ont été élus : Camille Cantau, Cléo Cauchy, Linn Collomb-Rey, Léa Moussy, Sacha Bagouet, William Blanc, Matéo Imard, (secrétaire général), Rémi Pagny (président), Mathieu Roux.

Le Conseil Municipal des Jeunes est à la fois un groupe de réflexion, d'échanges, de propositions et d'actions et sa principale mission est de proposer au Conseil Municipal des idées susceptibles d'améliorer la vie locale. Il peut également être consulté par la municipalité sur un projet quelconque, ou être sollicité comme partenaire dans la réalisation de projets municipaux.

La première réunion de travail du CMJ s'est ainsi déroulée en mairie le vendredi 4 septembre en présence des conseillers qui composent la commission « lien social ». Les axes de travail du CMJ prennent deux directions : à court terme, l'organisation d'un événement festif et/ou sportif à destination des jeunes de Sainte Agnès ainsi que Saint Mury Monteymond et, sur le plus long terme, des actions menées en vue de faciliter le déplacement dans le village et vers la vallée comme les vélos électriques partagés ou encore l'auto-stop organisé.

A suivre....



Le CMJ : la parole aux jeunes de la commune

Le Conseil Municipal des Jeunes a fait son apparition en juillet 2015 à Sainte Agnès ! nous sommes 9 jeunes âgés de 12 à 18 ans, nous sommes motivés, actifs et nous nous engageons à représenter la vie des jeunes de la commune. Nous avons déjà réfléchi à des projets pour améliorer, faciliter ou réveiller le quotidien à Sainte Agnès !

Coup de pouce :

Un réel point que nous avons mis en évidence : la difficulté de déplacement. Nous travaillons donc sur un projet d'auto-stop organisé, où les risques de cette pratique sont diminués au maximum.

Les « festivités »

Unir les jeunes de la commune, organiser des journées (ou soirées) pour s'amuser ensemble, voilà les réels projets qui nous tiennent à coeur.

Des idées de projets ? Un besoin particulier ? Contactez nous directement avec l'adresse mail CMJ.SainteAgnès@yahoo.com

Nous espérons que vous serez tous aussi motivés que nous, que vous nous soutiendrez dans nos projets et que vous participerez à ce que nous organiserons.



La saison d'alpage (suite) L'alpage supérieur de Jean Collet

En janvier, le berger qui amenait ses brebis sur la commune depuis de très nombreuses années a rompu son contrat. Fin mai, un nouveau berger a signé, puis s'est finalement rétracté, après être venu sur place considérer l'alpage (trop difficile). Un autre propriétaire a été trouvé au dernier moment (par La Combe de Lancey qui partage avec notre commune cet alpage) et a monté 849 bêtes et son berger, un peu dans la précipitation. L'hélicoptage ayant alors déjà eu lieu, la saison n'a pas pu être préparée comme il se doit. Nous espérons qu'il reviendra l'année prochaine.

Conseils municipaux

Conseil Municipal du 25 mars 2015

- Vote du compte de gestion 2014 dressé par Mme Patricia Dubois, le receveur de la Commune.
- Comptes administratifs 2014 : voir article associé.
- Affectation des résultats du budget général et du budget de l'eau sur l'investissement 2015.
- Fiscalité directe Locale / Fixation des taux pour 2015 : 0% d'augmentation de la taxe d'habitation, 0% de la taxe foncière bâtie et non bâtie.
- Budgets Primitifs 2015 : voir article associé.
- Convention de mise à disposition du bassin du centre nautique intercommunal de Crolles pour l'école de Ste Agnès.
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention d'assistance technique avec le Conseil Général de l'Isère dans le domaine de l'eau et assainissement.
- Validation des fiches de poste des employés communaux, approuvées par le Comité Technique du Centre de Gestion.
- Prise en charge de matériaux de réhabilitation de la maison de la Felisotte.

Conseil Municipal du 12 mai 2015

- Création du Conseil Municipal des Jeunes : voir article associé.
- Loyer ACCA de la chasse, indexé sur le coefficient de révision annuel de l'ONF, porté à la somme de 2865,83 €.
- Concession de pâturage à un éleveur de l'Hérault qui se désistara finalement avant l'été.
- Subventions de l'Agence de l'Eau : le département de l'Isère est accepté comme guichet unique pour gérer les dossiers et le versement des aides.
- Acceptation du nouvel accord de répartition des sièges de conseiller communautaire.
- Modalité d'attribution du régime indemnitaire : règlement visant à verser un régime indemnitaire à l'ensemble des agents communaux de manière lisible et transparente. Une grille d'évaluation objective, indépendante de leurs grades et de leurs statuts, permettra de moduler équitablement les primes de part variable des agents. Se reporter à la délibération pour plus de détails.
- Tarifs de location de la salle du Presbytère : pour les associations locales, mise à disposition gratuite de la salle, pour les indépendants dans le cadre de cours collectifs à but lucratif, un tarif ponctuel de 20 €.
- Réclamation des livres non rendus à la Bibliothèque : après plusieurs rappels par mail et par courrier, le paiement des livres dont la valeur dépasse 5 € sera demandé. En dernier lieu, une réclamation pourra être adressée à partir de 30 € par la Trésorerie Générale à l'emprunteur.
- Régulation de collections de la Bibliothèque : modalités pour l'élimination des ouvrages obsolètes.
- Donateurs de livres à la bibliothèque : modalités pour la réception de dons de livres.
- Mise à disposition de biens mobiliers intercommunaux : prêt de matériel par la Com-Com à la bibliothèque.

- Réparation et sécurisation de la voirie communale n°3 à la Ville concernant l'évacuation des eaux pluviales / Demande de subvention (60% obtenues) avec réévaluation du montant.
- Délibération non appliquée cette année : modification des horaires des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et de l'école : Temps d'école : 13h35 à 15h20. Temps d'Activité Périscolaires : 15h20 à 16h30.

Conseil Municipal du 10 juin 2015

- Diagnostic éclairage public : financement à 20% de l'étude par le SEDI pour l'amélioration et la mise en conformité du réseau d'éclairage.
- Désaffiliation de la Métropole du CDG 38 : le CDG promeut une application uniforme des ressources humaines dans la fonction publique en Isère (conseils statutaire et technique, recrutement, assurance, dialogue social...). La métropole de Grenoble avec plus de 1000 agents, se retire du CDG pour mener sa politique propre de ressources humaines.
- Demande de subvention pour des prestations complémentaires du cabinet d'étude A.TEAU sur le diagnostic du réseau d'eau.
- Modification du budget Eau et Assainissement
- Fixation des tarifs de la buvette du bal communal.



Conseil Municipal du 1er juillet 2015

- Convention de prestation de service pour les autorisations d'urbanisme. Suite au vote de la loi ALUR, l'État se désengage progressivement de l'instruction des autorisations du Droit des Sols. Le Conseil confie cette mission à la Communauté de Communes du Grésivaudan.
- Modification du règlement de l'eau : vous pouvez consulter ce nouveau règlement en mairie. Voir l'article associé.
- Adhésion de la Commune à Giboulivres qui permettra aux élèves de rencontrer un auteur et de développer leur goût pour la lecture.
- Acquisition d'un tracteur et matériel de déneigement pour un montant de 75 000 €. Voir article associé.
- Participation au Comice agricole de Saint Martin d'Uriage.
- Actualisation des coûts du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) : +10% par rapport à 2012. Le tarif de contrôle des installations nouvelles ou réhabilitées est fixé à 368,45€ TTC. Une moins-value de 120,90€ TTC pourra être effectuée dans le cas où le dossier est dûment constitué et/ou que le service de contrôle juge qu'une visite sur place n'est pas nécessaire. Le contrôle des installations dans le cadre d'une vente est fixé à 184,22€ TTC.
- PLU : choix du bureau d'études : après consultation et audition des candidats, la commission d'appel d'offres a choisi l'atelier BDA pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Voir article associé.

Conseil Municipal du 23 septembre 2015

- Alpage : concession pluriannuelle pour le pâturage des moutons avec Monsieur Aimé Pellier.
- Approbation AD'AP : la commune s'engage dans les 6 ans, à rendre accessible l'ensemble de ses bâtiments recevant du public aux personnes à mobilité réduite.
- Nomination de Camille Giroud en tant que représentant communal du comité de programmation Leader + porté par Espace Belledonne.
- Création d'un emploi temporaire pour remplacement d'une employée en congé maladie pour la restauration scolaire et l'entretien à raison de 16h20 hebdomadaire.
- Nouvelle tarification des transports scolaires : la participation financière des familles pour l'accompagnateur de car n'a pas été révisée depuis 1996. Le coût journalier par enfant est réactualisé à 0,20 € pour un enfant et 0,10 € à partir du deuxième enfant.
- Renouvellement de l'adhésion au contrat de Groupe d'Assurance des risques statutaires du CDG 38 (assurance maladie)
- Versement de la subvention annuelle à l'association ADABEL.

Etat Civil

Naissances

- Emie Suzie COLLOMB née le 05 avril 2015
- Bastien Christian Benjamin BŒUF né le 24 juin 2015
- Julia Lily Catherine MAGNAN née le 16 juillet 2015
- Lucas Arnaud MASSY né le 09 septembre 2015

Décès

- Antonio GALLEGO le 10 septembre 2015

Urbanisme

Déclarations préalables

- M. LOTA Sébastien : Le Mas Côte Genièvre A797, prolongement du balcon existant
- M. BŒUF Xavier : La Bourgeat A114, création d'un mur banché

- M. COLLOMB –REY Henri, La Perrière B527, réfection de la toiture
- Mairie de Sainte-Agnès, La Perrière B534, réfection de la toiture de la maison communale
- M. BŒUF Xavier, La Bourgeat A111, réfection de la toiture
- M. STEIGER Marc, le Mollard B253/255, pose de clôture
- Mme FARGEAS Émilie, la Gorge C286/287, pose de porte vitrée et agrandissement de fenêtre
- M MILLON André, La Gorge C295, construction d'une pergola
- M. REBUFFET Mikaël, La Ville A768, abri à bois et deux auvents
- Mme PERROT Sandrine, la Gorge C 362, rénovation de la toiture et création d'une marquise
- GROUPE HSD (FARGEAS Émilie), la Gorge C286, pose d'une centrale photovoltaïque
- Mme THEVENON Monique, la Ville A349, réfection de la toiture et zinguerie
- M. LATARGE Richard, Le Mollard B669, extension de la terrasse
- Mme BOIS Arlette, Le Fay C1159, réfection de la toiture du garage
- Mme BELLOT-GURLET Odette, La Faure B793, modification des ouvertures
- M. CAUVET Olivier, Côte rôtie 748, garage
- M. de BUTTET Côme, La Felisotte C1380/1294, extension de la terrasse

Permis de Construire

- M. MILLON André, Clafey C285, construction d'une villa individuelle / Permis retiré
- Commune de Sainte Agnès, Clafey C246/129/131/132/133/134/135, abri de stockage de bois déchiqueté

Certificats d'urbanisme

CUa :

- M MULLER Valentin et Mlle MULLER Coline, Montgouyard A1 819
- Maître DUBOIS Marc, les Gorges C590/591/1178, La Faure B38/49/53/36
- Maître DEVRED Guillaume, Mas Côte Genièvre A 8123
- Maître GLAIZE Olivier, La Felisotte B776
- Maître GAY Arnaud, Fontaine B454
- Maître DUBOIS Marc, les Grands Champs B675, La Gorge C1149, Le Fay C 455/456



Mairie de Sainte Agnès

☎ tél. : 04 76 71 48 85
fax : 04 76 13 04 84

Ouverture au public :
Mardi 13h30-18h00
et Jeudi 13h30-17h

Secrétariat joignable :
Mardi, Jeudi, Vendredi
8h30-12h30 et 13h30-17h00
Mercredi
9h00-12h00 et 13h30-16h30

Vous souhaitez recevoir les infos de la mairie par internet ?
Envoyez-nous un courriel.

✉ mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr



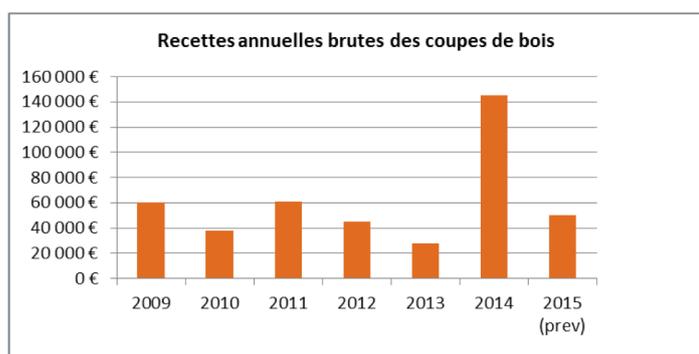
Permanence parlementaire de Pierre Ribeaud

Député de l'Isère
77 place de la Mairie
38660 LA TERRASSE
Tél 04 76 92 18 96
Fax 04 76 92 18 98
Pierre.ribeaud@orange.fr

Finances

Lors du Conseil Municipal du 25 mars 2015, nous avons validé les comptes administratifs de l'année 2014 et défini les bases du budget 2015.

Les chiffres 2014 sont dans la ligne que nous avons fixée, avec un budget de fonctionnement bonifié par les ventes de bois massives qui ont fait suite aux tempêtes hivernales. Nous avons ainsi encaissé 145 000 € de recettes brutes sur le bois alors que la moyenne annuelle des 5 dernières années s'établissait à 46 000 €. Le budget général de la commune, qui évolue autour de 600 000 €, en a été impacté très positivement et a dégagé un « autofinancement après paiement des emprunts » de 54 000 €, qui correspond dans le jargon financier à ce qui reste dans notre escarcelle une fois que tout est payé.



Ce **bénéfice exceptionnel** en 2014 contribue à l'amélioration de notre situation financière et nous a laissé une marge de manœuvre suffisante pour voter sur 2015 une **augmentation de 0 % des impôts directs locaux** (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie), ainsi que des tarifs de l'eau. Nous devons toutefois garder en mémoire que les ventes de bois des prochaines années seront par compensation plus faibles que prévues et poursuivre notre objectif d'assainissement durable des finances de la commune.

Notre trésorerie, renflouée fin 2013 par une dotation exceptionnelle de solidarité de 320 000 € de la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan, reste confortable. Nous veillons à conserver par sécurité un solde minimum de 50 000 €.

Notre budget de fonctionnement prévisionnel 2015, à 656 000 €, couvrira nos charges de fonctionnement (charges générales et de gestion, charges de personnel) mais pas la totalité de nos charges d'emprunt. L'autofinancement après paiement des emprunts devrait être négatif de 32 000 €. Conformément à nos prévisions, nous devons ainsi puiser dans nos réserves dans l'attente d'un retour à l'équilibre pérenne.

Une partie de nos ressources est constituée par **les impôts locaux, qui représentaient 227 000 € en 2014** et taxes n 2015 du fait de la décision de ne pas augmenter la fiscalité locale.

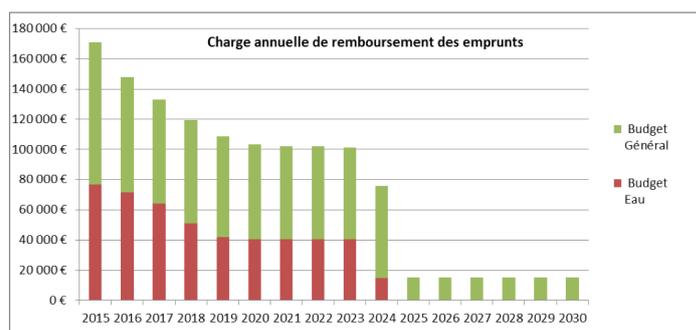
Les produits d'activités « bois et énergies renouvelables » ont été boostés en 2014 par les coupes de bois, mais les activités « photovoltaïque » et « pico centrale de Clafey » se sont réduites de 37 000 € en 2013 à 23 000 € en 2014 et ont par ailleurs occasionné des frais de réparation assez lourds (7 000 € sur la pico-centrale). En 2015 nous devrions encaisser 50 000 € au titre des coupes de bois et 26 000 € au titre des énergies renouvelables.

Point de vigilance, **les dotations de l'état s'inscrivent en baisse dès 2014** (39 000 € en 2014 contre 61 000 € en 2013) et sont fort heureusement compensées partiellement par une dotation complémentaire de la CCPG aux communes les moins riches.

Les charges à caractère général (consommable, copieur, téléphone, carburant, entretien matériel, bâtiments et voiries...) ont été ramenées de 184 000 € en 2013 à 176 000 € malgré quelques mauvaises surprises sur le contrat photocopieur, l'entretien du matériel, des voiries, des bâtiments... Elles restent peu compressibles si l'on ne veut pas pénaliser l'entretien général de la commune et les prestations.

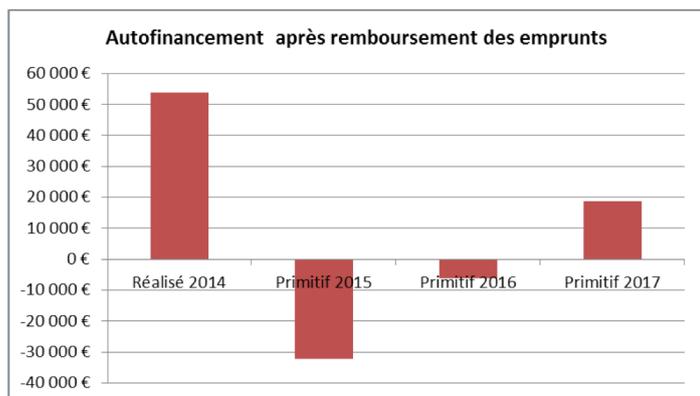
La baisse des frais de personnel est amorcée (210 000 € en 2014 contre 220 000 € en 2013 et 228 000 € en 2012) et se poursuivra en 2015 grâce à la réorganisation des services et à la revue des régimes indemnitaires qui ont été réalisées.

La charge de remboursements des emprunts reste à un niveau très élevé, malgré le remboursement anticipé de 2 emprunts réalisés en novembre 2014 et août 2015 pour près de 80 000 €.



Notre endettement atteindra encore 923 000 € au 31/12/2015, dont 344 000 € sur le budget de l'eau, et la charge annuelle de la dette pèsera plus de 100 000 € annuels jusqu'en 2023.

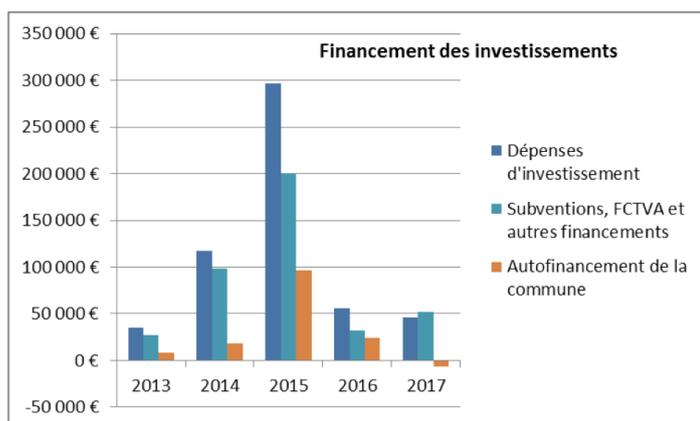
Notre commune reste dans l'incapacité d'emprunter mais nous sommes confiants dans les efforts d'économie engagés qui devraient nous permettre de retrouver une capacité d'emprunt dès 2017.



Dans l'attente, nous poursuivons en 2015 la réalisation des investissements validés en 2014. Nous avons prévu d'investir 174 000 € dans divers projets en 2014, dont au final 117 000 € ont été réalisés sur 2014 et 57 000 € décalés sur 2015. Il s'agit du plateau sportif, de la toiture de la Grand-Maison, de travaux divers sur des bâtiments communaux (maisons de la Félisotte, Grand Joly,...), de réfection de voiries et de réseau d'eau pluviales (Le Mollard, La Félisotte, La Ville). Ces projets sont financés par des subventions à hauteur d'environ 40 % et par un remboursement de FCTVA à hauteur de 15 %.

Comme nous l'avions planifié dans nos prévisions budgétaires à 3 ans, nous avons inscrit au budget 2015 les projets de longue date de réfection de la grange et de l'abri à bois déchiqueté de Clafey pour 86 000 €, ceux-ci étant subventionnés à 80 % à la condition que les travaux démarrent au 1er juillet 2015.

Nous avons également inscrit dans le budget 2015 des investissements incontournables mais ne nécessitant pas de recours à l'emprunt, tels que diverses études sur l'eau et l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, la réfection de chemins ruraux pour 15 000 €, l'achat d'un tracteur avec l'équipement de déneigement pour 94 000 € (cf. article page 9) et le lancement du Plan Local d'Urbanisme pour 60 000 € sur 3 ans subventionné à plus de 50 %.



Aucun investissement n'est planifié sur le budget de l'eau. Seules les réparations de fuites sont inscrites dans le compte d'exploitation.

Nous travaillons actuellement à la **révision du budget 2015**. Pour mémoire nous votons le budget en 2 temps : un budget primitif est fait en début d'année, puis un budget modificatif permet d'ajuster les lignes sur le dernier trimestre. La préparation du budget modificatif 2015 sera l'occasion d'affiner nos prévisions pour les années 2016, 2017 et 2018, de faire le point sur les économies réalisées/à réaliser et d'arbitrer les choix d'investissement, conscients que l'étroitesse de notre budget ne nous permet pas à ce jour de répondre à toutes les priorités de réfection, notamment des voiries et du réseau d'eau.

Synthèse des comptes administratifs 2014 et des budgets primitifs 2015

COMPTE ADMINISTRATIF 2014			BUDGET PRIMITIF 2015		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
P R I M I T I F	Fonctionnement		P R I M I T I F	Fonctionnement	
	580 804	722 481		620 951	656 440
	Investissement			Investissement	
E A U	329 109	433 122	E A U	411 074	470 094
	Fonctionnement			Fonctionnement	
	147 135	155 860		185 260	185 260
C C A S	Investissement		C C A S	Investissement	
	137 062	130 152		126 786	126 786
	Fonctionnement			Fonctionnement	
C C A S	1 680	2 153	C C A S		
	Investissement			Investissement	
	0	0		0	0

* ces documents détaillés sont disponibles en mairie

Réseau d'eau potable : du diagnostic à la mise en oeuvre des travaux



Photo d'Arnaud Massy - Exposition de ses photos en décembre, voir page 15

Depuis octobre 2014, le bureau d'étude A.T.Eau établi le schéma directeur d'eau potable de la commune. Ce travail consiste à dresser un diagnostic complet des captages, réservoirs, vannes, réseaux et branchements. Ces éléments sont reportés sur des cartes numérisées ainsi que dans un rapport technique.

La communauté de commune du Grésivaudan sera maître d'œuvre du réseau de distribution et d'assainissement à l'horizon 2020. Ces informations permettent de connaître les atouts et les faiblesses de notre réseau. Elles sont essentielles pour planifier les investissements qui seront nécessaires à long terme, et programmer et lancer les travaux d'urgence.

Ainsi la campagne de suivi débitométrique a fait apparaître des rendements inférieurs à 50% sur le réservoir des Mouilles et de Clafey, 84% à la Ville et 100 % à la Gorge. L'objectif fixé par la loi est pour notre commune de 66%.

Le bureau d'étude a localisé 5 fuites que nous réparerons très rapidement, dès l'accord de subventions de l'Agence de l'eau.

Durant l'été, deux réducteurs de pression vétustes ont été repérés. Ils posaient problème au niveau de La Ville et la Perrière. Une solution provisoire a été trouvée pour maintenir la distribution à tous les habitants, mais une modification définitive sera à prévoir.

Par ailleurs cet été, les employés du service technique, aidés par certains élus, ont nettoyé l'ensemble des ouvrages d'eau potable. Pour des raisons de débit trop faible, le réservoir du col des Mouilles sera réalisé ultérieurement.

La qualité de l'eau est contrôlée régulièrement par l'Agence Régionale de Santé. Les incidents survenus sur le réseau des Mouilles ont fait l'objet d'un traitement ponctuel au chlore avec analyses de contrôle. Nous travaillons avec l'ARS sur la cause de ces pollutions afin de mieux maîtriser notre ressource.

Règlement de l'eau

Avec l'aide du bureau d'étude A.T.Eau, nous avons validé un nouveau règlement de l'eau potable.

Pour les abonnés, les points modifiés concernent principalement :

- la position des compteurs qui devront être installés obligatoirement dans un regard en limite de propriété,
- la possibilité d'avoir plusieurs compteurs sur le même branchement,
- l'obligation d'avoir un réducteur de pression.

L'entretien du branchement est à la charge de la commune sur le domaine public uniquement.

Ces prescriptions seront appliquées pour les réhabilitations, les nouvelles constructions, et dans le cas de réparations de fuites au niveau d'un branchement individuel.

Les relevés de compteurs devront être réalisés par l'abonné dans les 10 jours sur le bordereau délivré par la mairie. En cas de difficultés, les agents communaux pourront effectuer le relevé.

Ruisseau du Vallet

Vous n'êtes pas sans savoir que le village a subi au printemps de nouveaux aléas sur le ruisseau du Vallet à la Gorge, réactivant chez les habitants les biens mauvais souvenirs de 2005. La commission technique de la Communauté de communes du Grésivaudan, la vice-présidente, directeur de service et le bureau d'études ERGH (M. Bally) sont venus sur le site à la demande de Monsieur le Maire afin de constater le phénomène et trouver les moyens d'y remédier.

Le travail sur ce dossier a bien avancé avec la Com-Com et nous serons en mesure de vous exposer le plan d'actions, si possible avant la fin de l'année en réunion publique.



Covoiturage

Des places de covoiturage vont être créées sur l'espace communal. Deux emplacements réservés à la mairie de Ste Agnès et plusieurs sur l'aire située à la Faure, sous le croisement des routes menant au Col des Mouilles et à la Gorge. Une signalétique spécifique sera mise en place. Le coût d'une telle initiative est très faible (300€ sur lesquels une aide de la Com-Com devrait venir en déduction).

Nous espérons que vous vous emparerez de cette possibilité qui devrait contribuer à minimiser nos déplacements et à faire un petit geste en faveur de l'environnement.



Achat d'un tracteur et du matériel d'entretien et de déneigement de la commune

La décision d'achat de ce nouveau matériel a été motivée par plusieurs aspects. Le matériel actuellement utilisé (Unimog) a besoin de réparations et il ne convient plus à notre effectif de personnel. En effet, l'Unimog nécessitait obligatoirement 2 personnes pour déneiger : une pour conduire et une pour manier la lame de déneigement. Cela obligeait la commune à employer Cédric et Albert en même temps, en dehors de leurs jours de travail habituels, pour les astreintes. Avec un employé à mi-temps, cela posait des gros problèmes de planning, les congés ne pouvant pas être pris pendant la période d'astreinte. Et au printemps, la commune se retrouvait avec des semaines sans aucun employé. Le problème n'existait pas avant 2014 puisqu'il y avait 3 employés, tous à temps plein. L'Unimog est par ailleurs un matériel qui ne sert qu'au déneigement. Il était utilisé 4 mois sur l'année seulement, selon la neige, ce qui n'est pas rentable.

Avec le nouveau matériel, un tracteur et son équipement polyvalent, une seule personne suffira pour le manier et il pourra servir toute l'année. Il ne sera pas nécessaire non plus de charger le sel avec le tractopelle dans l'Unimog car le nouveau tracteur dispose d'un chargement automatique de la saleuse. Cela permettra ainsi d'éviter le ravitaillement en sel qui devait se faire à chaque fois à Clafey, où se trouvait le tractopelle. Désormais, plusieurs dépôts de sel en différents points de la commune pourront être prévus. C'est un gain de temps et de carburant non négligeable, et également un confort de travail pour les employés. Les employés étaient favorables à cet achat, ils ont été tenus informés de l'évolution du dossier.

Cinq concessionnaires de tracteurs ont été sollicités et ont répondu à notre demande, sur les critères proposés (notamment le prix, les performances et la reprise de l'Unimog). Celui retenu par le Conseil Municipal a été un New Holland pour un total de 75 000€, auxquels s'ajoutent 19 000€ d'équipement associé pour la neige, sachant que seul le matériel de déneigement fait l'objet d'une subvention de 40%. Le tracteur pourra servir à d'autres tâches en l'équipant progressivement. Une épaveuse en particulier, permettra de faire des économies sur le fauchage du réseau routier.

Chemin d'accès au refuge Jean Collet

Suite à l'éboulement de l'hiver dernier, l'accès au refuge depuis Pré Marcel est impossible et dangereux. Un arrêté municipal d'interdiction a été pris et un affichage aux points d'accès a été réalisé. Ce chemin est de la compétence de la communauté de communes du Grésivaudan. Une visite des techniciens sur le terrain a été faite début juin. Il nous a été demandé de renforcer la signalisation de l'interdiction de passer sur le lieu de l'éboulement. Des affiches en français et en anglais ont été réalisées et posées. Le signalement a aussi été réalisé à tous les points d'accès au refuge (Pont de la Beta, St Mury et pré Marcel) pour avertir que le chemin est également impraticable à la descente, dans le cas d'un itinéraire en boucle. Les Offices de tourisme et la maison de la montagne de Grenoble ont aussi été avertis. La Com-Com a missionné un bureau d'étude géotechnique qui a proposé des solutions d'aménagement au cours de l'été. Suite à ce travail, un appel d'offre a été émis pour les travaux et le choix de l'entreprise est en cours. Nous espérons que ces travaux pourront être réalisés cet automne.



En marche vers le Plan Local d'Urbanisme

Nous avons évoqué dans ces colonnes l'imminence de la mise en oeuvre de cet outil de prospective en terme de Projet d'Aménagement et de Développement Durable, ainsi que le cadre réglementaire environnemental et d'urbanisme. C'est chose faite. Au travers de cette démarche, Monsieur le Maire et les élus ont souhaité définir collectivement au sein du Conseil les enjeux de cette démarche courte, à horizon 2,5 ans à 3 ans. La commission urbanisme et le Conseil Municipal ont travaillé notamment avec le CAUE et la DDT et une démarche de consultation de cabinets experts et indépendants a été lancée.

Les axes suivants ont été définis par l'équipe municipale sur lesquels le cabinet lauréat devra travailler pour élaborer le PLU :

- Éviter l'étalement urbain en optimisant l'utilisation du foncier autour des pôles déjà existants
- Maîtriser le rapport au grand paysage environnant et préserver sa qualité : permettre la bonne gestion de la forêt et pérenniser la gestion des alpages
- Préserver la qualité du patrimoine architectural et paysager : les points de vue et panoramas
- Créer des connexions entre les différents tissus existants pour une meilleure lisibilité du territoire en resserrant le village, les habitations et activités, pour une meilleure cohérence
- Amener à la création de liaisons douces qui privilégient les modes actifs (marche, vélo) pour les trajets du quotidien
- Créer des pôles d'échanges et d'activité touristique
- Favoriser les constructions vertueuses bioclimatiques, à faible consommation d'énergie, et l'utilisation du bois local ou autres ressources
- Valoriser les projets favorables à l'utilisation d'énergie verte / renouvelable : production d'énergie utilisant les ressources locales.

Débatues puis décidées en réunion collégiale de travail, nos attentes, quant aux réponses des cabinets ont été les suivantes :

- Préserver des espaces ouverts et des espaces ruraux,
- Utiliser l'espace de façon économe,
- Faciliter et accompagner la mixité sociale et fonctionnelle,
- Prévenir les risques naturels prévisibles et/ou technologiques éventuels, ainsi que les pollutions et nuisances de toutes natures,
- Protéger l'environnement, notamment les espaces naturels, forestiers ainsi que les paysages,
- Préserver les activités agricoles et économiques, existantes et potentielles.



L'appel d'offres initié en avril a permis l'ouverture des plis le 20 mai et l'analyse des candidatures en présence et avec l'aide du CAUE et de la DDT. Parmi 4 candidatures, la commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal qui souhaitent participer a présélectionné les cabinets pour une audition et analyse de propositions détaillées le 24 juin, toujours avec l'appui méthodologique du CAUE. Étaient en lice initialement les cabinets suivants : EPODE, Atelier BDA, cabinet Claire Bonneton et 2 BR.

Notre choix s'est porté sur l'atelier BDA composé d'Emmanuelle Delprée, architecte-urbaniste et d'une écologue, en lien avec le cabinet Arter. Le cabinet sélectionné va s'atteler dans un premier temps à la réalisation d'un diagnostic territorial, au travers d'études thématiques, d'enquêtes, de réunions avec nombre d'entre nous, d'entre vous, l'échange et la concertation constituant des composantes essentielles à la bonne mise en oeuvre et au déroulement du processus.

Ensuite seront établis un bilan de ce diagnostic et des perspectives ou scénarii de développement complétés par des orientations d'aménagement. L'amorçage de cette étude va s'engager début octobre. Vous serez bien évidemment associés ou informés.

Concordia chantier international de jeunes à Sainte Agnès

L'association CONCORDIA est intervenue du 10 au 31 juillet.

Le but de ce chantier, outre le travail de décapage et d'embellissement de la grande maison, a été de rencontrer des jeunes de différents pays européens pour échanger sur leurs pratiques et valeurs. Ils sont venus de Biélorussie, Turquie, République Tchèque et quatre jeunes de Sainte Agnès ont participé au chantier, ainsi qu'un jeune hollandais en vacances dans notre village...

Le chantier s'est très bien déroulé sous la maîtrise de Louis, encadrant technique de l'association. Ses directives avisées et claires ont permis de purger et jointoyer la façade nord comme prévu, mais aussi de démarrer en grande partie le rez-de-chaussée ouest. L'ambiance de travail était excellente et les jeunes avaient à cœur de bien faire, sans aucune pression. Une aide appréciable des services techniques pour l'approvisionnement des matériaux et l'évacuation des gravats a aussi contribué au résultat attendu. Tatiana, l'animatrice de groupe, a été à l'écoute des jeunes et les a aidé à organiser le quotidien du séjour.

Diverses activités se sont déroulées en dehors du chantier, avec les habitants de notre village :

- Pot d'accueil de la municipalité avec les habitants
- Sortie à Orionde
- Tour de France au Rivier d'Allemond en passant par le Pas de la Coche
- Organisation d'une après midi jeux et d'une soirée échange de recettes de cuisine
- Réception de fin de chantier par les jeunes avec dégustation de spécialités des pays d'origine.

Ces échanges ou rencontres avec ces jeunes ont permis de mieux se connaître et d'affirmer les valeurs de chacun. Nous remercions aussi les habitants de Sainte Agnès qui ont participé et donné un peu de leur temps pour la réussite de cette action.



La façade la Grand-Maison : avant... après, avec le passage des jeunes entre les deux !

Bibliothèque de Ste Agnès – St Mury

Horaires 2015 -2016

A compter du 1er septembre 2015, les permanences de la bibliothèque auront lieu :

- Le mercredi de 17h à 19h, sauf pendant les congés scolaires où la permanence du mercredi sera supprimée,
- Le samedi de 10h à 12h, toute l'année (hors jours fériés).

Si vous aimez lire, vous pouvez venir nous rejoindre car nous souhaitons étoffer notre équipe de bénévoles. Quelques heures par mois, pas de compétences particulières sinon d'aimer le contact des livres et des lecteurs.

Les inscriptions à la bibliothèque communale pour l'année 2016 se feront dès le mercredi 5 janvier 2016.

Animations de la fin d'année 2015 :

- Ecoles de Ste Agnès et de St Mury : les séances de lecture aux enfants des 2 écoles et les malles de livres de prêts recommencent pour l'année scolaire.
- « Giboulivres » est une action qui sera avec l'école de Ste Agnès, les enfants travailleront sur les livres écrits par 2 auteurs, et l'un d'eux viendra les rencontrer dans leur école au printemps.
- Le calendrier de l'Avent 2015 : la bibliothèque est déjà dans la préparation... la soirée vous réservera des surprises...



D'hier à aujourd'hui... Jean Dolomieu

Nous avons décidé d'initier une chronique qui retrace un peu l'histoire du village au travers de témoignages d'habitants résidant sur la commune depuis des années. Nous avons eu d'emblée l'accord de Jean Dolomieu qui, le premier, prend place dans nos colonnes. A l'occasion des numéros à venir, nous comptons visiter les souvenirs de ceux d'entre nous/vous qui voudrons bien nous raconter les lieux à travers les âges, l'idée étant pour tous, habitants de longue date ou plus récents de nous familiariser mieux avec ce territoire, et ses traces.



Jean Dolomieu, 93 ans, doyen masculin de notre commune est né le 2 mars 1922 à Sainte Agnès au Mas dans la maison familiale. Aîné d'une fratrie de 3 enfants, il n'avait jamais quitté le village. Puis à l'occasion d'une fête estivale, après avoir traversé la montagne par le Pas de la coche, il y a 66 ans, il rencontrait Andrée de Laval à la vogue du Rivier-d'Allemont, son épouse depuis lors ! Leurs 2 enfants résident eux aussi sur place, l'un dans une partie de la grande maison familiale datant de 1671, l'autre dans une maison construite à proximité. 3 petits-enfants et une arrière-petite-fille viennent compléter le tableau familial composé de 4 générations ancrées sur ce territoire.

A l'époque de ses jeunes années, les déplacements se faisaient à pieds, quel que soit le motif, même pour aller danser. Le médecin lui aussi se déplaçait à pieds montant de la vallée malgré les aléas météo.

Deux fois l'an, les vogues constituaient les distractions attendues dans chaque commune alentours. Pas moins d'une dizaine de bistrotis répartis dans nos hameaux contribuaient alors aux rencontres, on y dansait et buvait entre amis. La messe du dimanche, également, était l'occasion de rencontrer les copains...

La maison de la Bourgeat (construite en 1671), fut achetée par le père de Jean à la Comtesse de la Villardière. Parents, grands-parents et enfants vivaient à la ferme où ils cultivaient la terre, élevaient des cochons, des poules, des lapins et quelques vaches. Ils se nourrissaient avec les produits de la ferme.

Cette maison située à l'entrée du village dans le premier hameau -La Bourgeat- était au printemps le lieu de rassemblement de tous les vigneron qui faisaient la taille de leurs vignes situées en-dessous du hameau. Ils en profitaient pour « déguster » les vins de champ-roche !!! A l'automne les vendanges avec tous les voisins et amis étaient également l'occasion de faire la fête, malgré la pente vertigineuse des vignes.

L'hiver, les familles se réunissaient pour casser les noix, à la veillée. Ils se régalaient avec des collations un peu plus élaborées que d'ordinaire, se racontaient des histoires et se tenaient au courant des événements survenus sur le balcon.

Jean exerçait jadis la profession de débardeur-forestier : il transportait du bois avec ses bœufs et ses déplacements se faisaient à pieds sur tout le balcon de Belledonne.

Au coeur de cette communauté, il fut d'ailleurs élu au Conseil Municipal de 1953 à 1977. Après la fermeture de l'école du Fay, Jean fit le transport de 11 enfants avec sa 403 familiale bleu marine, ces écoliers étaient accueillis chez Mme Coche à St-Mury qui leur préparait le repas de midi. Il a poursuivi ses activités agricoles et forestières jusqu'à 75 ans.

Jean a le moral, il est toujours de bonne humeur, il aime le contact humain et positive dans toutes les situations.

Aujourd'hui, toujours très attaché à ses montagnes qu'il contemple sans se lasser, il admire également les fleurs, en particulier les roses.

Cet article fait suite à un entretien de la commission communication avec Jean Dolomieu en juin.



📍 Relais d'infos

Université intercommunale du Grésivaudan UICG

«le savoir pour tous près de chez soi»

Dans 24 communes du Grésivaudan des cours sont organisés en coordination avec des associations partenaires de Domène à Barraux en passant par St Ismier, Froges, Goncelin, Le Touvet, La Buissière, Revel, Allevard Les cours sont très éclectiques et vont de l'histoire, la littérature, la philosophie... en passant par l'art, la musique, la géologie ... pour aller jusqu'à l'oenologie, la médecine chinoise, la météorologie en montagne ...

Il n'y a pas d'examen d'entrée ni de sortie !!!, nous partageons simplement le plaisir d'apprendre, de découvrir de nouveaux domaines avec des professeurs qui nous font vivre avec enthousiasme leur passion. Les cours sont généralement à 18h30 jusqu'à 20h, ou l'après midi en semaine ou le samedi matin.

Vous pouvez vous pré-inscrire directement sur le site UICG puis faire parvenir votre inscription soit au siège soit à l'espace Aragon Villard Bonnot.

<http://www.uicg.fr/>

Transports du Grésivaudan

Le service transports du Grésivaudan a changé de numéro : **0 800 941 103** (numéro vert, service et appel gratuits).

L'armée de Terre « au contact »



Présente au cœur des villes au plus près de nos concitoyens, elle agit depuis plus de six mois dans le cadre de l'opération sentinelle, mais aussi en opérations extérieures.

Dans le contexte actuel, l'armée de Terre est un partenaire majeur des jeunes favorisant leur premier emploi. Avec des durées de contrats adaptées allant de 1 à 10 ans, l'armée de Terre poursuit son recrutement pour atteindre un total de 15000 jeunes en 2015. N'hésitez pas à vous renseigner dès à présent au CIRFA de Grenoble (04 76 76 22 30) ou sur notre site internet sengager.fr de nombreux postes sont à pourvoir.

Campagne des avis d'imposition

La campagne des avis vient de débiter avec la mise en ligne des premiers avis d'imposition. L'occasion de rappeler que depuis deux ans, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) s'est engagée à moderniser et harmoniser le recouvrement spontané des recettes publiques. Elle veut offrir à l'utilisateur la possibilité de payer en ligne toutes les sommes dont il est redevable, à savoir :

- son impôt sur le revenu bien sûr, ainsi que ses taxes d'habitation et foncières avec le site impots.gouv.fr et l'appli smartphone « Impots.gouv » (possibilité également d'opter pour le prélèvement mensuel ou à l'échéance)
- ses amendes avec le site amendes.gouv.fr et l'appli « Amendes.

gouv »

- ses produits locaux avec tppi.budget.gouv.fr
- ses timbres passeport avec timbres.impots.gouv.fr

Aide Auto 38

Pour soutenir l'emploi, donnez votre vieille voiture à Aide Auto 38. Cette association permet aux personnes à faibles ressources de se rendre sur leur lieu de travail ou de formation professionnelle. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt. Aide Auto 38 récupère également les épaves. En savoir plus sur www.aide-auto.com ou écrire à jedonne@aide-auto.com ou téléphoner au 06 48 72 86 96

Ma ruche, je l'aime, je la déclare !



Tous concernés

par la déclaration des ruchers !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

• Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

• Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.

Merci pour les abeilles !

ADEF

L'association ADEF est un véritable relais pour l'emploi sur notre territoire. Sa mission est d'assurer une aide ponctuelle, efficace et de qualité tout en menant une action concrète d'insertion vers l'emploi et la formation.

Elle propose des services aux particuliers (ménage, repassage, garde d'enfants, jardinage, aide aux courses...) et aux entreprises (entretien, livraison, secrétariat...).

Défiscalisation : 50% de réduction, ou crédit d'impôts (pour les particuliers).

Paiements acceptés par CESU, délivrés par votre comité d'entreprise.

Contact Crolles : 04 76 92 19 20

Bloc note



Plateau sportif

Le plateau sportif est un véritable succès depuis le printemps ! Nos jeunes s'y rendent régulièrement pour se retrouver autour d'un ballon de basket. On peut voir aussi régulièrement des jeunes de Saint Mury se joindre à eux. Dans notre village à l'habitat dispersé, un point où l'on peut se rassembler pour jouer ensemble est vraiment bienvenu. L'idée est à poursuivre. Venez nombreux.

Affouage

Un certain nombre d'entre vous ont déjà répondu au recensement des besoins. Le succès est au rendez vous et la commune va solliciter l'ONF afin de rédiger un règlement et dégager les volumes nécessaires. Nous rappelons que le bois d'affouage ne peut faire l'objet d'une utilisation à des fins commerciales.

Transport scolaire

Un nouvel arrêt de bus est créé au Freynet. Une seconde création est espérée à la Félisotte. Les tarifs de l'accompagnateur augmentent légèrement cette année. Ceux de la cantine et des TAP restent stables. Nous rappelons que tous les habitants peuvent emprunter les bus de transports scolaires pour leurs déplacements, sous réserve des places disponibles et de la priorité accordée aux enfants (50 cts le trajet).

Site internet

Le serveur qui hébergeait le site internet de la commune a eu un problème technique et les données ont été perdues. Les responsables ne répondent même plus... La sauvegarde qui avait été faite n'est pas suffisante. Nous remettrons prochainement en ligne une page minimale sur un nouveau serveur qui donnera accès aux délibérations et informations importantes. Le site s'étoffera progressivement dans l'année.

Journal municipal

Vous l'attendiez avec impatience... voici votre journal municipal, légèrement retardé par un été bien rempli. Ce numéro 4 en est d'autant plus riche ! Comme à chaque fois, nous nous efforçons de communiquer un maximum d'informations sur la vie du village et de la municipalité, de manière didactique,

14 transparente et en Relief !

Merci aux habitants et à leur implication !

Nous tenons à remercier les habitants qui participent activement à des commissions au service de notre commune et ceux qui viennent assister aux Conseils Municipaux. Pour information, à la clôture de chaque Conseil Municipal, nous avons pris l'habitude, dès le début de notre mandature, de dialoguer avec les personnes présentes afin de répondre aux questions et se saisir des propositions et suggestions toujours bonnes à prendre pour améliorer la vie de notre commune. Ces échanges ne font que renforcer le débat démocratique dont le fonctionnement de notre commune ne peut que ressortir plus fort.

Fosses sceptiques

L'inscription pour la vidange des fosses sceptiques individuelles est à faire en mairie, si possible avant le 10 Octobre 2015, les habitants seront contactés directement par la société.

Recensement Jeunes - Rappel

Dans le cadre de la mise à jour du fichier des jeunes de la commune, la mairie souhaiterait recenser les noms, prénoms et date de naissance des enfants mineurs de Sainte Agnès. Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

TAP 2015-2016

Une nouvelle animatrice pour s'occuper de nos enfants le vendredi en fin d'après midi : Perline, spécialiste chant, danse et théâtre. De nouvelles activités voient également le jour, comme le yoga et la relaxation.

TAP écriture

Les TAP 2014-2015 ont permis de réaliser un journal de classe des enfants des écoles de Ste Agnès et St Mury. Des exemplaires sont en vente à la mairie et à la bibliothèque à 2€ au profit des enfants de l'école.



Un village animé

Audition de l'école de Guitare de Ste Agnès et Crolles le 31 mai 2015

L'association A.C.T.E.S organisatrice de l'événement remercie les personnes qui ont fait le déplacement. Peu de monde de Sainte-Agnès pour cette audition, à part les proches des élèves, mais comme on dit « Ce n'est pas la quantité qui compte mais la qualité ». Ce fut malgré tout une très belle soirée, et cette année le spectacle était de qualité. Ce sont produit par ordre de passage : Clotilde Polo ; Marion, Lucas et Amandine du 1^o cycle de Crolles ; Michel Vallon avec Béatrice Garnier et Suzanne Rosset-Boulon au chant ; Séverine et Sylvain Badin de Theys. Puis l'ensemble de Guitare de Crolles avec Jean-Marc, Steve, Philippe, Sylvain, Grégory et Marine.

Tous ces musiciens accompagnés par leur professeur de guitare François Scotto ont été largement applaudis, les spectateurs ont même demandé un bis à la fin. La somme de 70€ a été récoltée et sera entièrement reversée à la paroisse. A.C.T.E.S remercie la paroisse et la municipalité pour le prêt de l'église.



Concert chorale à l'église de Ste Agnès

En faveur de l'association LOCOMOTIVE, qui oeuvre pour l'aide aux enfants atteints de Leucémie et de Cancer.

Comme chaque année, une église bien remplie, mais malheureusement très peu de personnes de Sainte Agnès., Toujours sous l'impulsion de Marie-Agnès Rosset Boulon, les chorales de la Combe de Lancey et Venon, sont venues faire leur concert le mercredi 17 juin 2015, à 20h à l'église de Sainte Agnès. Quatre chants sacrés et trois chants modernes ont été interprétés. La



somme de 835 € a été récoltée et reversée intégralement à LOCOMOTIVE. Merci encore à Marie-Agnès bénévole à l'hôpital, pour son dévouement auprès des parents d'enfants malades.

Lectures au Jardin

Déambulation dans les jardins des habitants avec des arrêts ponctués par quelques lectures savoureuses, chant des cigales et collation à la tombée de la nuit... Comme un clin d'oeil aux rencontres entre villageois au calendrier de l'Avent l'hiver, cet été est née la première des Lectures au Jardin pour se croiser aussi l'été !

Le concept est cependant très différent : une seule soirée et un hameau différent chaque année. Une quarantaine de personnes sont venues au Mollard participer à cette 1^{ère}.

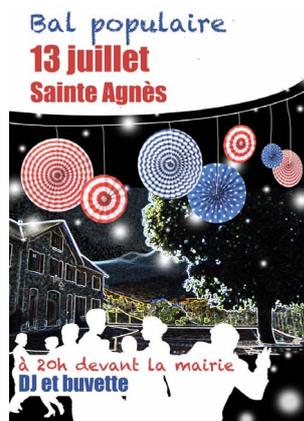


BAL du 13 Juillet sous les 3 pics

Sous un clair de lune enchanteur et une douceur exceptionnelle, la commune a renoué avec le traditionnel bal de la Fête Nationale qui a rassemblé près de 200 personnes. Grâce aux services techniques et bénévoles qui ont participé activement à l'organisation de cette manifestation, la cour de l'école a été transformée en salle des fêtes, avec une buvette installée sous le préau.

La sono était perchée sur un char à foin en guise d'estrade, un éclairage dynamique projetait des jeux de lumières laser multicolores, illuminant le grand marronnier. Le disque jockey, accompagné de son technicien, ont animé la soirée avec talent et ont satisfait les danseurs infatigables, qui ont pris du plaisir sur la piste de danse. Quelques tables installées au fond de la cour ont permis aux spectateurs de s'attabler pour boire un jus de fruit ou une bière pression et regarder les danseurs se déhancher sur la piste.

L'ambiance chaleureuse et détendue a séduit bon nombre de participants qui souhaitent vivement le renouvellement de cette fête qui s'est terminée vers 2h30 du matin.



Animations à venir

Repas des anciens

Comme l'année passée, nous aurons le plaisir d'inviter nos anciens à se rassembler pour la fête de fin d'année le samedi 12 décembre dans la salle de restauration scolaire. Un « DJ local » s'est proposé pour l'animation musicale avec piano à bretelles et piano numérique.



Expo photo d'Arnaud Massy

Ce week-end des 12 et 13 décembre (jour du 2^{ème} tour des Régionales) sera égale-

ment l'occasion de découvrir l'exposition photographique « de Sainte Agnès et d'ailleurs... » d'Arnaud Massy un des « enfants du pays », dans la salle du premier étage du presbytère. Venez nombreux !

Associations : APESAM et MJC

Ne manquez pas l'AG de l'APESAM le 14 octobre et les animations 2015-2016 de la MJC Ste Agnès-St Mury, un programme très riche ! Détails des animations à venir en dernière page du journal.

Agenda de nos villages



MJC Ste Agnès-St Mury

Les activités 2015-2016 démarrent : les Marcheurs du mardi, Poterie, Zumba, Gym, Qi-Cong, Ping-pong...

Demandez le programme ! Evelyne Drost 04 76 45 68 52

Les stages à venir :

- du 26 au 30 octobre : English Holiday
- l'atelier théâtre annoncé dans le programme la première semaine des vacances d'hiver est décalé à la deuxième semaine soit du 22 au 26 février 2016.

Et aussi, des animations :

- vendredi 30 octobre, 20h30 : Spectacle Alofa à la Salle des fêtes de St Mury
- vendredi 29 novembre : veillée L'objet et la solidarité (voir ci-contre).

APESAM

L'assemblée générale de l'APESAM aura lieu le **mercredi 14 octobre à 20h** à Ste Agnès, soit au presbytère soit dans la salle du lac blanc.

Comme chaque année, l'AG sera l'occasion de faire un bilan financier et événementiel de l'année passée, de (re)présenter l'APESAM et ses diverses activités ainsi que le rôle des référents d'événements dont nous manquons actuellement. Toutes les dates suivantes seront présentées et définitivement validées à l'AG :

- La bourse aux sports aura lieu le 07 novembre
- Le marché de Noël le 12 décembre
- le carnaval le 19 mars
- le marché aux fleurs le 1er mai
- la kermesse le 1er juillet

Tous ces événements n'auront lieu que s'il y a suffisamment de bénévoles pour les assurer. L'APESAM est donc à la recherche de nouveaux bénévoles en particulier pour le marché de Noël, le Carnaval et la kermesse.

Les 3 Pics, avec nos aînés

Repas convivial jeudi 22 octobre à 12h au restaurant du Grand Joly. Réservation Suzanne au 04 76 71 62 80

La Taverne de l'écureuil

Au col des Mouilles, ouvert du vendredi soir au dimanche midi. Sortie Champignons le samedi 11 octobre de 14h à 17h, avec Belledonne en marche.

Contact : 04 76 45 25 76

16

<http://www.latavernedelecureuil.fr/>

La Combe de Lancey Saint Mury Monteymond Sainte Agnès

Salle des fêtes de La Combe de Lancey,
(co-voiturage depuis la salle des fêtes de Saint Mury : 14 h).



L'OBJET ET LA SOLIDARITÉ

Comme le chat, l'objet peut avoir plusieurs vies. Pratique, unique, désuet voire inutile pour certains, il peut devenir subitement indispensable pour d'autres !

Interrogeons-nous de façon ludique sur la place des objets et leur utilisation dans nos sociétés actuelles, de la conception au recyclage en passant par l'achat.

Au programme : grand jeu d'équipe autour de quelques objets hétéroclites tout droit sortis du musée de La Combe autrafé suivi d'une enchère d'objets organisée au bénéfice d'une association caritative.

GOÛTER PAYSAN AUX SAVEURS DE BELLEDONNE

Les produits des fermes locales seront de la fête pour éveiller vos sens et égarer vos papilles.

EDMON PROCHAIN : PAS D'INCIDENT, PAS D'INCENDIE

clown et théâtre de rue

De et avec Nikola Martin - Cie InKo' Nito

Un homme sans flamme !

Panoplie flambant d'occasion, véhicule tout éreinté, Edmon Prochain tourne en ronde.

Une flamme au fond de l'œil, un seau à la main, une petite grande échelle sur l'épaule, ou les quatre à la fois, si vous n'avez besoin de rien, pas de danger, c'est à lui qu'il faut le demander.



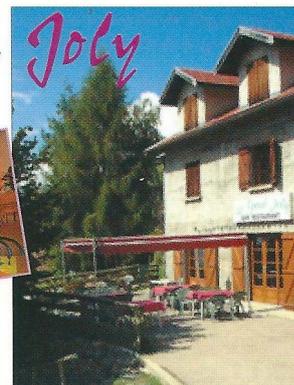
© Dumas Kolza

Participation aux frais : 5 €, - 4 ans gratuit
Réservation fortement conseillée, 04 76 71 40 96

Cette veillée est proposée par le musée rural La Combe autrafé et la MJC Sainte-Agnès - Saint Mury, avec la complicité des communes de La Combe de Lancey, Saint Mury Monteymond et Sainte Agnès.

Apportez
des photos pour
la création vidéo
10^e édition
des veillées
(voir p 14-15)

Le Grand Joly Restaurant Chambres d'Hôte



La Perrière - 38190 Sainte-Agnès
Tél. 04 76 45 68 78
www.restaurant-le-grand-joly.fr

Relief

Bulletin municipal de Sainte Agnès.

Directeur de la publication : Alain Rimet.

Rédaction : toute l'équipe municipale, l'équipe bibliothèque, et les associations locales.

Photos : A. Massy, M. Blanc, F. Soulier, E. et N. Moussy

Un article, une info, une photo
ou une participation au journal ?

Contactez la mairie !

Tél. : 04 76 71 48 85 - mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr